



Réseau Environnement

MÉMOIRE

Consultation publique pour le Plan d'électrification
et de changements climatiques 2020 – 2030

Novembre 2019

RÉSUMÉ

Réseau Environnement est d'avis que le Québec possède tous les ingrédients nécessaires afin d'assumer le rôle de chef de file international dans la présente transition énergétique. Si les objectifs québécois de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont ambitieux, ceux-ci commandent à l'audace afin de les rencontrer à l'horizon de 2030 et de relever l'un des plus grands défis du 21^e siècle. Des solutions collaboratives doivent essentiellement être mises en place entre les différentes parties prenantes : gouvernement, entreprises, citoyens, associations, institutions d'enseignement, centres de recherches, relève, etc. L'échec n'est plus une option, il en va de notre crédibilité envers nos enfants et les générations futures.

À la suite d'une consultation de ces membres par le biais d'un comité *ad hoc*, Réseau Environnement est en mesure de soumettre, par l'entremise de ce mémoire, des recommandations portant sur les cinq secteurs ciblés : électrification, aménagement du territoire et adaptation, bioénergies, financement et jeunesse.

Pour électrifier l'économie du Québec, Réseau Environnement propose que le gouvernement concentre ses efforts vers l'innovation technologique, plus spécifiquement avec des batteries performantes construites et commercialisées localement. La réalisation d'économies d'énergies dans les bâtiments devrait être stimulée en mettant en place des mesures raccourcissant la période de rentabilité des projets en efficacité énergétique.

Concernant l'aménagement du territoire, Réseau Environnement croit que le Québec doit principalement mettre en place des mesures visant à diminuer l'utilisation de l'auto solo au profit du transport actif et collectif de même que pour densifier l'occupation du territoire.

Dans le secteur des bioénergies, Réseau Environnement croit que le développement de la filière de biométhanisation et du gaz naturel renouvelable devrait être priorisé.

Pour financer la lutte aux changements climatiques, les mesures proposées par Réseau Environnement visent principalement à appliquer le principe de pollueur-payeur. Notre association croit notamment que les différents paliers de gouvernements devraient prêcher par l'exemple en adoptant des critères contraignants concernant les émissions de GES dans leurs politiques d'approvisionnement.

Finalement, Réseau Environnement encourage le gouvernement du Québec à étudier la possibilité de créer un fonds alimenté par les pollueurs qui aurait pour objectif de financer des projets de lutte aux changements climatiques et dont les revenus serviraient à éponger la dette environnementale des générations futures.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	2
PRÉSENTATION DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT.....	4
INTRODUCTION	5
RECOMMANDATIONS.....	7
1. ÉLECTRIFICATION.....	7
1.1 Électrifier le secteur des transports	7
1.2 Réalisation d'économies d'énergies	8
2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ADAPTATION	10
2.1 Aménagement du territoire	10
2.2 Adaptation aux changements climatiques	12
3. BIOÉNERGIES	14
3.1 Conditions de succès	14
3.2 Priorités	14
3.3 Passer à l'action	14
4. FINANCEMENT	16
4.1 Action municipale.....	16
4.2 Stimuler les occasions d'affaires et l'investissement privé	17
4.3 Autres mesures financières recommandées	18
5. JEUNESSE	18
BIBLIOGRAPHIE.....	20
ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	22

PRÉSENTATION DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Réseau Environnement est un organisme à but non lucratif issu de la fusion de deux associations créées il y a plus de 50 ans. La mission de l'association est de promouvoir les bonnes pratiques et l'innovation en environnement en regroupant des spécialistes de l'environnement, des gens d'affaires, des municipalités et des industries du Québec afin d'assurer, dans une perspective de développement durable, l'avancement des technologies et de la science et la promotion des expertises en environnement. Afin de répondre à sa raison d'être, Réseau Environnement encourage les échanges techniques et commerciaux, la diffusion des connaissances techniques, le suivi des politiques publiques et la représentation auprès des décideuses et décideurs.

Le caractère distinctif, de même que la force de Réseau Environnement, résident dans le regroupement de membres qui proviennent autant du secteur privé que public. Ces membres, réunis au sein de comités de travail, échangent sur leurs problématiques respectives et établissent des consensus, notamment sur les modifications législatives et réglementaires des gouvernements en matière d'environnement. Bien que les activités de Réseau Environnement concernent l'ensemble du territoire du Québec, des présidents de région, appuyés de nombreux bénévoles, assument le rôle de courroie de transmission entre les besoins et les aspirations des professionnels et professionnelles de l'environnement en région et les priorités de l'association. Cette forme de gouvernance permet d'assurer une forte présence régionale au sein de l'association puisque chacun des huit territoires suivants devient un lieu de débats sur les enjeux prioritaires :

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Îles-de-la-Madeleine
- Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches
- Côte-Nord
- Estrie
- Mauricie et Centre-du-Québec
- Saguenay et Lac-Saint-Jean
- Montréal

INTRODUCTION

Réseau Environnement est heureux de contribuer aux travaux d'élaboration du Plan d'électrification et de changements climatiques (PECC) 2020-2030 avec le présent mémoire. Notre association souligne la diligence dont le gouvernement fait preuve pour se doter d'un nouveau plan d'action dès l'arrivée à échéance du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques actuellement en vigueur. Nous espérons qu'il fera preuve d'autant de diligence dans l'application de ce nouveau plan d'action. Réseau Environnement tient également à souligner l'ampleur de la consultation publique en cours et se réjouit du sérieux dont fait preuve le gouvernement du Québec dans cet exercice de consultation.

Afin de préparer ce mémoire, Réseau Environnement a invité tous ses membres à se prononcer sur les enjeux des changements climatiques afin de cerner les problèmes actuels, d'identifier les pistes de solutions pour atteindre les objectifs de réduction du Québec et d'augmenter sa résilience. Les membres engagés dans cette réflexion proviennent du secteur municipal, de la recherche, de petites et grandes entreprises et d'autres OBNL. Du fait de sa mission et de la diversité de ses membres, Réseau Environnement est habitué à une confrontation d'idées, et donc à un large éventail d'opinions qui est présenté dans ses mémoires. Nous tenons à préciser que le présent document reflète les positions consensuelles des membres ayant participé à cette réflexion.

D'entrée de jeu, Réseau Environnement souhaite souligner que le Québec jouit d'une position stratégique dans un contexte de transition énergétique mondiale grâce entre autres à son hydroélectricité, une énergie, faut-il le rappeler, renouvelable, propre et abordable. Considérant que l'expertise, la main-d'œuvre spécialisée et les occasions d'affaires nécessaires sont également rassemblées au Québec, Réseau Environnement croit que le Québec doit poursuivre ses efforts pour faire partie des leaders mondiaux de la transition énergétique et de la lutte aux changements climatiques en 2030.

Réseau Environnement tient à rappeler que malgré notre énergie propre, la consommation totale d'énergie par habitant au Québec reste parmi les plus élevées au monde, seulement dépassée par la consommation moyenne des États-Unis et du Canada. En 2016, 57 % de l'énergie consommée au Québec provenait des hydrocarbures, alors que les ventes de VUS continuaient d'augmenter et que 78 % des travailleurs devant se déplacer chaque jour au travail le faisaient toujours en véhicule privé¹. Ainsi, Réseau Environnement croit que le Québec a le potentiel d'être un leader de la transition énergétique, mais que les faits démontrent que beaucoup d'efforts restent à faire.

Aussi, les partenariats sont la nouvelle norme pour une action intégrée et efficace contre les changements climatiques. Cette consultation témoigne d'ailleurs de la sensibilité de

¹ Chaire de gestion du secteur de l'énergie (2018). *État de l'énergie au Québec*. http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2018/12/EEQ2019_WEB.pdf

gouvernement du Québec à cet égard. Toutefois, il existe de nombreux programmes internationaux pour encourager les gouvernements à augmenter leur capacité d'adaptation, particulièrement face aux changements climatiques. À l'instar de la Ville de Montréal qui a fait un partenariat avec « 100 Resilient Cities » pour développer sa stratégie de ville résiliente, le gouvernement du Québec devrait considérer des partenariats avec des organismes, institutions canadiennes et internationales qui lui permettraient d'accélérer la transition tout en favorisant la recherche et l'innovation québécoise.

Ce mémoire propose des mesures concernant les cinq thématiques identifiées par le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). La force de Réseau Environnement réside dans le regroupement de membres provenant autant du secteur privé que public. Ainsi, bien que toutes les idées proposées dans ce document méritent l'attention, celles développées dans les volets sur l'Électrification, l'Aménagement du territoire et l'adaptation ainsi que le Financement nous apparaissent comme prioritaires.

RECOMMANDATIONS

1. ÉLECTRIFICATION

Avec ses infrastructures hydroélectriques, le Québec se positionne très avantageusement sur le plan énergétique pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Selon Réseau Environnement, le Québec devrait profiter davantage de ces actifs et être à l'avant-garde de l'électrification de l'économie. Malgré l'énorme potentiel d'électrification du Québec, nous croyons qu'il est tout de même judicieux de rappeler qu'il faut utiliser la bonne énergie à la bonne place. Ainsi, les bioénergies de même que l'éolien et le solaire devraient prendre une part croissante du mix énergétique québécois afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, de diversifier les sources d'approvisionnement en énergie, de lutter contre les changements climatiques et de stimuler le secteur des technologies propres québécoises par l'innovation énergétique.

1.1 Électrifier le secteur des transports

1.1.1 De meilleures batteries

Selon le rapport « Filière des batteries lithium-ion : Développer un secteur porteur d'avenir pour l'économie du Québec² », préparé par KPMG et publié en avril dernier par Propulsion Québec, le Québec possède une combinaison d'atouts unique pour mettre en œuvre une usine de fabrication de batteries ainsi qu'une usine de recyclage de batteries lithium-ion. Réseau Environnement abonde dans le même sens et croit que le Québec devrait développer sa capacité à produire des batteries de haute performance sur son territoire. Se doter d'une usine de production d'anodes et de cathodes et d'assemblage de batteries électriques pour les véhicules lui permettrait d'éviter les émissions de GES liés à la production de ces batteries en Chine, où une part importante de l'énergie est produite à partir de charbon, ainsi que les émissions liées à l'importation des batteries. La production des matériaux entrant dans la composition de ces batteries (lithium, graphène, etc.) doit aussi être encouragée localement. Le financement nécessaire à l'implantation de ces infrastructures locales devrait être prévu par le gouvernement. Cette nouvelle production de batteries permettrait la création de richesses locales (emplois spécialisés, expertise et savoir-faire).

Considérant la qualité de l'électricité produite au Québec et la compétence de la main-d'œuvre disponible, le gouvernement du Québec devrait encourager fortement le développement des

² Propulsion Québec (2019). *Filière des batteries lithium-ion : Développer un secteur porteur d'avenir pour l'économie du Québec*. <https://propulsionquebec.com/wp-content/uploads/2019/09/RAPPORT-BATTERIES-LITHIUM-ION.pdf?download=1>

technologies innovantes pour les batteries. Réseau Environnement croit qu'il faudrait donc investir davantage en recherche et innovation afin de développer des batteries plus performantes, notamment les nouvelles technologies telles que la batterie toute solide. Ces nouvelles technologies permettront de produire des batteries plus denses et plus légères, ayant une sécurité renforcée ainsi qu'une durée de vie améliorée.

Aussi, dans un esprit de circularité de l'économie, le développement de technologies de recyclage des batteries est primordial pour boucler le cycle de vie de ces batteries et diminuer les GES contenus dans l'énergie grise. Selon Réseau Environnement, Québec doit accentuer ses efforts visant à soutenir le développement de procédés de recyclage, puis la création d'infrastructures de recyclage de batteries à proximité des installations de production locale.

1.1.2 Un réseau de recharge efficace et étendu

Réseau Environnement croit qu'appuyer le développement d'un réseau de bornes de recharges rapides (borne de recharge rapide à courant continu (BRCC)) et de bornes ultrarapides utilisant la technologie de pantographe est nécessaire à l'électrification des transports. Des solutions de recharge adaptées au type de véhicule ainsi qu'une tarification intelligente doivent faciliter et encourager l'adoption et l'utilisation de véhicules électriques.

Il nous apparaît important qu'Hydro-Québec propose une tarification adaptée à l'électrification des centres de transports afin de satisfaire la nouvelle demande d'alimentation électrique pour desservir les systèmes de recharge de ces centres. Cela faciliterait et accélérerait la transition énergétique.

1.2 Réalisation d'économies d'énergies

1.2.1 Limiter les pointes de demande

Réseau Environnement croit que le Québec devrait développer et encourager l'utilisation de la technologie Battery-to-Grid (B2G) dans le but de réduire les fluctuations de la demande électrique dans le réseau québécois. La popularité des véhicules électriques étant en pleine croissance, le Québec devrait compter de plus en plus de batteries. Or, la technologie B2G permet d'utiliser la capacité d'emmagasinage du parc de batteries pour emmagasiner les surplus d'énergie tel un réservoir lors des périodes de creux de la demande pour ensuite la restituer au réseau lors des périodes de pointes. En amenuisant le phénomène de pointe, les besoins d'achats d'électricité à l'extérieur du Québec et de nouvelles infrastructures énergétiques seraient également diminués, limitant ainsi les dépenses et les impacts environnementaux.

1.2.2 Dans le secteur du bâtiment

Les constructions existantes sont souvent plus énergivores parce qu'ils ont été construits à une époque à laquelle l'efficacité énergétique n'était pas une préoccupation³. La rénovation du parc immobilier existant constitue donc un potentiel d'économie d'énergie très important. Cependant, le faible coût de l'électricité québécoise allonge les périodes de retour sur investissement et limite l'attrait de l'investissement de capitaux en rénovation énergétique. Réseau Environnement propose les avenues suivantes pour financer la rénovation énergétique :

- Ajuster le cadre réglementaire afin de mettre en place un programme de financement de type FIME ou IDEEFICC (basé sur le modèle [PACE](#)) pour les secteurs résidentiel et commercial, puis arrimer ce programme avec le financement prévu pour la rénovation résidentielle dans le Fonds municipal vert ;
- Implanter un système d'évaluation de l'efficacité énergétique pour les habitations (par exemple la cote [ÉnerGuide](#)) et l'appliquer à l'ensemble du parc résidentiel existant à l'image de la réglementation thermique mise en œuvre en France ;
- Offrir des tarifs d'électricité variable en fonction de cette cote afin de raccourcir la période de retour sur investissement et d'encourager l'investissement de capitaux dans l'efficacité énergétique. Par exemple, les propriétaires d'habitations très efficaces bénéficieraient d'un tarif préférentiel, alors que ceux des habitations inefficaces devraient payer un surcoût sur l'électricité. Si des revenus étaient engrangés par ces surcoûts, ils devraient alimenter un fonds destiné à financer des programmes d'innovation énergétique.

En outre, Réseau Environnement recommande de favoriser les échanges de chaleur entre bâtiments, que ce soit entre bâtiments industriels ou depuis l'industrie vers le résidentiel, l'institutionnel ou le commercial.

1.2.3 Dans les organisations

Finalement, le Québec devrait favoriser l'adoption de la norme ISO 50001:2018, Systèmes de management de l'énergie — Exigences et recommandations de mise en œuvre. La réduction de la consommation énergétique et l'amélioration de l'efficacité énergétique jouent un rôle clé dans les programmes nationaux et internationaux de lutte contre le changement climatique. Un système de management de l'énergie (SMÉ) permet non seulement aux organisations de réduire leur consommation et leurs coûts, mais aussi de diminuer leur empreinte carbone. En effet, une étude de la Conférence ministérielle sur l'énergie propre en 2017 a révélé que l'implantation des SMÉ à l'échelle mondiale permettrait des économies cumulées de l'ordre de 62 exajoules

³ Ma municipalité efficace (2019). *Les bâtiments existants*. <http://www.mamunicipaliteefficace.ca/73-efficacite-energetique-ges-les-batiments-existants.html>

d'ici 2030, une réduction des coûts énergétiques de près de 600 milliards de dollars (USD) de même qu'une réduction des émissions de CO₂ de 6500 millions de tonnes métriques⁴.

2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ADAPTATION

2.1 Aménagement du territoire

2.1.1 Secteur du transport

Réseau Environnement recommande que les mesures favorisant le développement des transports actifs et collectifs soient priorisées du fait de l'importance du secteur des transports dans les émissions de GES du Québec. Chaque transfert de déplacement de l'auto solo vers le transport actif ou collectif contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et à l'optimisation de l'utilisation des infrastructures existantes en plus de contribuer à une meilleure qualité de l'air et à la santé des populations exposées à cette pollution. Ainsi, chaque dollar investi pour optimiser les services de transports collectifs augmente également la valeur des dollars déjà investis dans le passé. Chaque transfert de déplacement de l'auto solo vers le transport actif contribue en plus à une meilleure santé publique en diminuant encore davantage les émissions de GES et de polluants atmosphériques tout en favorisant l'activité physique.

Réseau Environnement croit également que Québec devrait encourager les villes et municipalités à revoir leur planification en transport. À titre d'exemple, des rues larges et droites en milieu urbain encouragent les conducteurs de véhicules à circuler plus rapidement augmentant ainsi les risques et la gravité des accidents de même que les émissions de GES⁵. De plus, le recours à des carrefours giratoires plutôt que des carrefours conventionnels (panneaux de signalisation ou feux de circulation) devrait être favorisé en raison de leurs nombreux avantages : fluidité du trafic, réduction de la vitesse, réduction des risques d'accidents graves, réduction des émissions de GES, réduction du bruit et économies de carburant et d'entretien sur les véhicules⁶.

⁴ Gasiorowski-Denis, E. (2017). *ISO 50001 mise en avant par la CEM comme un outil essentiel dans l'action en faveur du climat*. <https://www.iso.org/fr/news/ref2193.html>

⁵ Ministère des Transports du Québec (2015). *Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain*. https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securete-signalisation/securete/moderation-vitesse/Documents/A6898_guide_vitesse_EPAC_web.pdf

⁶ Ministère des Transports du Québec (2019). *Carrefour giratoire*. <https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securete-signalisation/regles-circulation/regle-circulation-vehicules-routiers/Pages/Carrefour-giratoire.aspx>

2.1.2 *Densification de l'occupation du territoire*

Réseau Environnement propose de resserrer l'acceptation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) des périmètres d'urbanisation dans les schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC. Une réduction du périmètre d'urbanisation devrait être demandée si la population est en décroissance ou que le nombre de logements disponibles dans la ville est de beaucoup supérieur au nombre d'habitants permanents et temporaires. Cependant, il faudrait s'assurer que les zones ainsi modifiées ne soient pas dans le but de les exclure des zones de contraintes afin de libérer des zones blanches, ce qui reviendrait à étendre les périmètres d'urbanisation.

Les SAD et les règlements de zonage municipaux devraient être révisés dans le but de permettre et même d'inciter à la densification, y compris dans les noyaux villageois des municipalités rurales. Il faudrait notamment réduire les marges de recul avant et arrière et permettre plusieurs bâtiments sur les terrains.

Afin de densifier davantage l'occupation du territoire, Réseau Environnement croit que le Québec devrait financer la réutilisation des terrains contaminés dans les zones centrales des villes, y compris dans les petites villes. Par exemple, il y a d'immenses terrains contaminés représentant de forts potentiels de développements, comme c'est le cas à Shawinigan, qu'il n'est pas économiquement rentable d'utiliser par manque de financement⁷. Par conséquent, le développement du territoire se fait en périphérie de la zone urbanisée, contribuant ainsi à l'étalement urbain. Toutefois, si le financement des municipalités par le programme [ClimatSol](#) était bonifié et accessible pour ces petites villes, elles auraient un incitatif à décontaminer et à redévelopper les terrains contaminés. Nous croyons que cette mesure pourrait limiter l'étalement urbain et favoriser la densification.

2.1.3 *Mobilisation et incitation à l'action*

Réseau Environnement croit qu'il faudrait répéter le message concernant les objectifs de réduction des émissions de GES du Québec et l'importance de les atteindre par une campagne de communication adaptée à chacun des acteurs mentionnés. Il faut donner plus d'importance et mettre de l'avant les acteurs exemplaires en matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, notamment quant à leur contribution à l'atteinte d'un objectif québécois. Les efforts d'éducation et de sensibilisation des nouvelles générations doivent être poursuivis et rester une priorité.

Par exemple, Réseau Environnement croit qu'il faut mettre davantage d'efforts pour augmenter les superficies des canopées urbaines. Il faudrait non seulement planter davantage d'arbres, mais également protéger les arbres déjà existants. Bien que plusieurs municipalités possèdent

⁷ Delisle, G. (2019). *Terres contaminées : Shawinigan veut un fonds spécial*. <https://www.lenouvelliste.ca/actualites/terres-contaminees-shawinigan-veut-un-fonds-special-da31ffe54b027d72f06332514900d071>

déjà des règlements limitant l'abattage, ils sont souvent difficiles à appliquer par manque de ressources. Une campagne d'éducation et de sensibilisation de la population à l'importance des arbres pour la lutte aux changements climatiques et la qualité de l'air en milieu urbain aiderait grandement les municipalités à faire appliquer la réglementation déjà existante.

Considérant le rôle fondamental des municipalités pour lutter contre les changements climatiques, Réseau Environnement croit qu'il manque de spécialistes en environnement et en efficacité énergétique travaillant directement au sein des municipalités. En effet, nous croyons que l'ampleur de l'urgence climatique justifie que Québec favorise l'emploi de tels professionnels par les municipalités qui sont en première ligne avec la population. Cette mesure augmenterait certainement la participation des municipalités aux efforts de réduction et la résilience des municipalités face aux impacts des changements climatiques.

2.2 Adaptation aux changements climatiques

2.2.1 Protection de la biodiversité

Selon le rapport du groupe de travail sur l'adaptation et la biodiversité de la Plateforme canadienne d'adaptation aux changements climatiques : « la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes et des ressources biologiques qui les maintiennent devraient atténuer certains des impacts négatifs des changements climatiques.⁸ » Réseau Environnement croit que Québec devrait nécessairement intégrer une dimension de protection de la biodiversité dans le PECC 2020-2030. Des mesures de protection des écosystèmes accompagnées du financement nécessaire devraient s'y retrouver et les municipalités devraient être les principales responsables de la mise en œuvre de ces mesures.

2.2.2 Protection du patrimoine culturel

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est requis que les SAD identifient tous les actifs clés sur les territoires visés. Un actif qui possède un intérêt d'ordre historique, culturel, patrimonial, esthétique ou écologique est un actif clé dont les préjudices lors d'un sinistre sont généralement impossibles à quantifier ni à remplacer. Selon Réseau Environnement, la culture devrait jouer un rôle essentiel dans les processus de planification, d'urbanisation, de reconstruction et de rétablissement après une catastrophe. Des efforts en ce sens ont été faits à l'échelle mondiale, plus précisément par l'UNESCO qui a publié en 2018 un document d'orientation intitulé « La Culture dans la reconstruction et le relèvement des villes ». Ainsi, Réseau Environnement croit que, dans une perspective d'adaptation aux changements

⁸ Groupe de travail sur l'adaptation et la biodiversité (2018). *Rapport de situation sur l'adaptation*. <https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/Rapport-du-groupe-de-travail-sur-ladaptation-et-la-biodiversite.pdf>

climatiques, le gouvernement devrait assurer non seulement la pérennité et la sécurité des bâtiments et des infrastructures essentielles, mais aussi de son patrimoine culturel.

2.2.3 Développement et transfert des connaissances

Réseau Environnement croit qu'une meilleure connaissance des dommages produits après sinistre permettra de créer une base de données des impacts potentiels afin de mieux analyser et ajuster les prochaines mesures d'adaptation. Une approche orientée vers le développement des bases de données sur les pertes en cas de catastrophe (« [Disaster Loss Data](#) ») aiderait à standardiser les méthodes de quantification des données ainsi que leur collecte en cas de catastrophe. Ces données devraient être rendues publiques afin de permettre à tous de les analyser dans le but de mieux estimer les pertes attendues liées aux changements climatiques.

Réseau Environnement estime aussi qu'il faudrait mettre en place des outils pratiques pour faire des analyses coût-bénéfice non seulement pour des mesures de mitigation avant sinistre, mais aussi pour des mesures de rétablissement après sinistre. Les conclusions de ces analyses serviraient à orienter les décisions des municipalités afin d'accélérer leur rétablissement après sinistre et ainsi d'améliorer leur résilience face aux impacts des changements climatiques.

Réseau Environnement recommande aussi que les transferts de technologies et de connaissances vers les municipalités soient financés au même titre que les transferts de technologies depuis les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) et autres centres de recherche publics vers les entreprises privées (CRSNG, RCI, Programme innovation, etc.).

2.2.4 Planifier l'adaptation aux changements climatiques

Réseau Environnement propose l'intégration du concept de risque climatique dans les domaines de la sécurité publique et de la continuité des affaires. La résilience d'un conglomérat urbain repose sur celle de ses unités de développement économique, soit les organisations. Le gouvernement devrait encourager les entreprises de tous les secteurs (entreprises privées, organisations non gouvernementales, etc.) à développer leurs plans de continuité des affaires en identifiant adéquatement le changement climatique comme un aléa critique.

Finalement, l'aide du gouvernement pendant l'étape de rétablissement après sinistre ne devrait pas se concentrer uniquement sur l'assistance financière aux sinistrés. La récupération économique de la communauté affectée devrait encourager l'intégration des promoteurs économiques régionaux dans la mission « activité économique » du plan national de sécurité civile du Québec. Un bon exemple d'intégration économique du gouvernement local, du milieu des affaires locales, de la communauté et même des chambres de commerce a été développé lors d'inondations dévastatrices en Alberta en juin 2013. Aussi, l'association britannico-colombienne de développement économique a élaboré un guide de formation théorique et pratique dirigé aux praticiens du développement économique régional afin de rétablir

collectivement l'économie locale après une catastrophe (« Economic Disaster Recovery Project »)⁹.

3. BIOÉNERGIES

Réseau Environnement croit qu'il y a un potentiel énergétique immense et inexploité au Québec dans le secteur des bioénergies et le développement de cette filière énergétique doit faire partie intégrante d'une stratégie de réduction des émissions de GES. Le rapport « [Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050](#) », publié par Dunsky en juin dernier, mentionne que la production et l'utilisation de bioénergies devaient représenter 60 % des réductions attendues en 2030¹⁰.

3.1 Conditions de succès

Selon Réseau Environnement, l'exploitation des bioénergies doit être privilégiée lorsque cette énergie est inhérente et inévitable au procédé industriel ou commercial en jeu (ex. : décomposition de matière organique agricole, forestière et autres). Ainsi, l'exploitation des gisements existants est prioritaire sur la production de nouvelle bioénergie telle que l'éthanol fait à partir de maïs. Par exemple, utiliser le gaz naturel renouvelable (GNR) pour remplacer le gaz naturel fossile afin de chauffer les bâtiments ou incorporer du biocarburant dans l'essence pour remplacer les combustibles fossiles constitue de bonnes filières où utiliser les bioénergies.

3.2 Priorités

Réseau Environnement propose de prioriser le développement à l'échelle québécoise des filières de biométhanisation auprès des lieux d'enfouissement technique (LET) afin de réduire les pertes énergétiques de cette industrie. Le biométhane, le biohydrogène et le CO₂ issus du biogaz produit dans les LET devraient être exploités. D'ailleurs, la recherche dans la filière du biohydrogène devrait être financée afin de trouver des applications commercialisables. Il faudrait également développer les filières de biométhanisation utilisant les résidus agricoles dans les régions rurales, en priorité celles desservies par le réseau existant d'Énergir. Finalement, les résidus limnocellulosiques forestiers et les boues municipales ou industrielles ont également un potentiel énergétique inexploité.

3.3 Passer à l'action

Selon Réseau Environnement, il faut bonifier les incitatifs économiques pour l'implantation de systèmes de production de biométhanisation, puisque les coûts des infrastructures sont

⁹ BC Economic Development Association (2019). *Disaster Preparation and Recovery*. https://www.bceda.ca/disaster_preparation_and_recov.php

¹⁰ Dunsky (2019). *Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050*. <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/trajectoires-emissions-ges.pdf>

extrêmement élevés. En effet, le financement offert par le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) est insuffisant pour encourager les municipalités à choisir la biométhanisation plutôt que le compostage, et cette aide est encore réduite pour les promoteurs privés. Par ailleurs, l'objectif de 5 % de contenu renouvelable dans le gaz naturel est une bonne mesure, mais elle n'est malheureusement pas accompagnée d'incitatifs financiers suffisants pour justifier l'exploitation des gisements potentiels. Réseau Environnement croit aussi qu'il faudrait mettre en place des incitatifs économiques pour que le prix d'achat offert par Énergir pour le GNR soit équivalent à la valeur marchande réelle afin d'inciter les producteurs locaux à vendre leur production au Québec plutôt qu'aux autres marchés¹¹.

Selon Réseau Environnement, le Québec devrait proposer des incitatifs pour le développement et l'utilisation d'unités de stockage pour le GNR pour desservir les sites de production n'étant pas desservis par le réseau d'Énergir. Par exemple, une usine de biométhanisation comme celle de Rivière-du-Loup a profité du financement du PTMOBC pour être implantée, mais ne peut pas injecter son GNR dans le réseau d'Énergir parce qu'il ne se rend pas dans cette région. La ville de Rivière-du-Loup a décidé cette année de se tourner vers la vente de gaz comprimé pour écouler son biogaz¹².

Finalement, le gouvernement du Québec devrait modifier les lois et règlements en vigueur sur la protection du territoire et des activités agricoles, afin de permettre aux agriculteurs de valoriser énergétiquement les sous-produits agricoles et le fumier directement sur leurs terres agricoles. Par ailleurs, selon Environnement et changement climatique Canada (ECCC), le secteur de l'agriculture a connu une croissance de ses émissions, avec une augmentation de 12,5 % de 1990 à 2016¹³. Ce secteur représente à lui seul 10 % des émissions totales de GES au Québec, soit 8,9 Mt éq. CO₂. Vingt pour cent de ces émissions sont des GES énergétiques reliés à l'utilisation de produits pétroliers. L'électrification de la machinerie agricole représente donc un potentiel de réductions significatif et encore non exploité pour ce secteur.

¹¹ WSP Canada Inc. et Deloitte (2018). *Production québécoise de gaz naturel renouvelable (GNR) : un levier pour la transition énergétique*.

<https://www.reyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-production-gaz-naturel-renouvelable.pdf>

¹² Tremblay, J. (2019). *L'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup produira du gaz comprimé*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1159208/bac-brun-usine-gaz-naturel-semer-dechets-organiques-compostage-contrat-energir>

¹³ Environnement et Changement climatique Canada. (2018). *Rapport d'inventaire national 1990-2016 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*.

http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/eccc/En81-4-2016-1-fra.pdf

4. FINANCEMENT

Réseau Environnement soutient que la meilleure approche pour financer la lutte aux changements climatiques est de favoriser l'internalisation des coûts dans le prix des biens et services en respect du principe de pollueur-payeur. Par une écofiscalité structurée, il faudrait décourager les activités nuisibles à l'environnement en les taxant tout en encourageant les activités qui lui sont favorables en les finançant à même les revenus fiscaux générés. Les mesures de tarification incitative implantées dans le domaine des matières résiduelles dans des municipalités telles que Beaconsfield ou la taxe carbone sur l'essence sont d'excellents exemples de mesures déjà existantes qui devraient être renforcées et généralisées. Selon Réseau Environnement, il est très important que les revenus de ce type de tarification servent à financer directement les mesures d'atténuation des changements climatiques. Par exemple, les recettes d'une taxe sur les véhicules polluants pourraient financer les subventions pour l'électrification des transports (véhicules et bornes de recharge).

4.1 Action municipale

Les municipalités sont des actrices de premier plan dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, il est donc primordial qu'elles administrent une part importante des fonds nécessaires à l'action climatique. Le Québec doit notamment prévoir l'accompagnement des municipalités pour la réalisation d'inventaires d'émissions de GES et la mise en œuvre de leurs plans de réduction. Malgré le programme Climat municipalités, plusieurs municipalités n'ont toujours pas d'inventaire d'émissions à jour. Un cadre de financement arrimé et complémentaire avec les cadres existants à l'échelle fédérale tels que le Fonds municipal vert et le programme [Municipalités pour l'innovation climatique](#) (MIC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) devrait encourager les municipalités à passer à l'action.

Le fait que le financement municipal provienne surtout de l'assiette foncière nuit à la liberté d'action des municipalités et encourage un développement du territoire ne prenant pas en compte les enjeux environnementaux¹⁴. C'est pourquoi nous soulignons la décision du gouvernement de transférer l'équivalent de la croissance d'un point de TVQ aux municipalités dans le nouveau pacte fiscal. Toutefois, nous croyons que le gouvernement devrait rendre conditionnel ce financement à une série d'actions de lutte aux changements climatiques afin d'encourager les municipalités à passer à l'action.

Les MRC et les municipalités doivent réaliser de nombreux plans (SAD, PGMR, etc.) et reçoivent souvent de l'aide financière pour ce faire. Malheureusement, ces plans tombent souvent aux oubliettes, faute de moyens pour les mettre en œuvre et réaliser les actions prioritaires identifiées dans ces plans. Réseau Environnement croit que le gouvernement du Québec devrait

¹⁴ G. Ferraris, F. S. (2018). *Le paradoxe environnemental de la fiscalité municipale*. <https://www.ledevoir.com/societe/transports-urbanisme/539559/le-paradoxe-environnemental-de-la-fiscalite-municipale>

donc soutenir davantage la mise en œuvre de ces plans pour les municipalités. En raison de leurs structures de financement, les programmes ClimatSol et ClimatSol-Plus rendent difficile le financement de projets de décontamination pour les municipalités puisque le financement n'est encaissé qu'à la toute fin du projet. Selon Réseau Environnement, la possibilité de réaliser les projets en phases avec un décaissement des subventions correspondant favoriserait la mise en œuvre d'un plus grand nombre de projets.

4.2 Stimuler les occasions d'affaires et l'investissement privé

Réseau Environnement croit que les gouvernements, municipalités incluses, devraient d'abord prêcher par l'exemple. Considérant que les gouvernements constituent de très grands donneurs d'ouvrage (MTQ, SIQ, Ville de Montréal, Ville de Québec, etc.), ils ont une influence directe sur les pratiques d'une part importante des activités économiques privées. En exigeant des critères de bonnes pratiques de lutte aux changements climatiques dans leurs appels d'offres et leurs politiques d'approvisionnement, les gouvernements favoriseraient les entreprises ayant les meilleures pratiques environnementales tout en forçant les autres entreprises à améliorer leurs pratiques pour rester compétitives. Une telle mesure passe nécessairement par une modification de la règle du plus bas soumissionnaire du Conseil du Trésor, qui demeure un frein important pour l'adoption et la commercialisation des projets et technologies propres au Québec. Cette mesure aurait aussi comme cobénéfice de stimuler la recherche et l'innovation afin de faire du Québec un leader mondial dans ce secteur à très fort potentiel partout sur la planète. Ainsi, les critères liés à la réduction des émissions de GES devraient être considérés au même titre que le prix comme critères d'évaluation des processus d'appel d'offres public. À moyen terme, les entreprises québécoises seront plus compétitives sur les autres marchés sensibles à la décarbonisation des activités.

Selon Réseau Environnement, l'urgence climatique justifie que les procédures d'évaluation environnementale au MELCC, au MAMH, au MAPAQ et au BAPE soient simplifiées (simplification administrative et allègement procédural) et priorisées pour les projets de réduction des émissions de GES, d'adaptation aux changements climatiques et d'électrification des transports (REM ou autre). La simplification de ces procédures rendrait ces projets plus compétitifs et donc plus attrayants aux yeux des entrepreneurs et peut-être même aux yeux des investisseurs privés.

Finalement, Réseau Environnement croit que le gouvernement du Québec devrait mettre en place un cadre législatif ou développer une norme pour encadrer l'offre de fonds d'investissement verts offerts aux investisseurs privés et individuels afin de s'assurer de leur impact réel sur la lutte aux changements climatiques. Une telle mesure permettrait d'y voir plus

clair, augmenterait la confiance des investisseurs privés pour ce type de produits financiers et devrait donc attirer davantage d'investissements socialement responsables (ISR)¹⁵.

4.3 Autres mesures financières recommandées

Réseau Environnement croit qu'il faut :

- Créer davantage de protocoles pour les crédits compensatoires de crédits carbone dans le cadre du SPEDE, qui est actuellement limité à cinq dans le [Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre](#) ;
- Étendre le règlement sur la Responsabilité élargie des producteurs (RÉP) à tous les produits polluants ou contenant une énergie grise qui entrent au Québec (piles de véhicules, électroménagers, plastiques, etc.). Les appareils réfrigérants résidentiels devraient d'ailleurs être couverts par la RÉP, considérant que les gaz réfrigérants sont de puissants GES et que la piètre qualité du système de récupération actuel contribue à rejeter des milliers de tonnes de ces gaz dans l'atmosphère chaque année ;
- Financer davantage les projets-pilotes afin de diminuer les risques pour l'adoption de nouvelles technologies ;
- Financer la recherche sur le biohydrogène issu de résidus agricoles et forestier, y compris sans partenaires industriels, surtout considérant que les partenaires non industriels ne sont pas admissibles et que les « niveaux de maturité technologique » sont peu élevés.

5. JEUNESSE

Dans un souci d'équité intergénérationnel, Réseau Environnement propose que le gouvernement du Québec commande une étude d'occasions pour la mise en place de la notion de passif environnemental dans les entreprises. Selon ce principe inspiré du [fonds souverain norvégien](#), les entreprises et promoteurs de projets polluants auraient la responsabilité de constituer un fonds environnemental pour éponger le passif environnemental légué aux générations à venir. Chaque entreprise et promoteur devrait y contribuer en fonction de l'estimation du coût des impacts environnementaux que devront éponger les générations futures. Ce passif devrait être intégré dans les états financiers de l'entreprise, à l'image de ce qui devait être fait pour les terrains contaminés dans les municipalités. Chaque dollar accumulé serait placé dans un fonds d'investissement vert finançant des entreprises dont les activités auraient des impacts réels et mesurables sur la lutte aux changements climatiques. Ce fonds ne

¹⁵ Conseiller (2019). *Investissement responsable : pas facile de s'y retrouver*. <https://www.conseiller.ca/produits/placement/investissement-socialement-responsable-pas-facile-de-sy-retrouver/>

serait accessible pour le gouvernement qu'au bout d'une durée de temps prédéterminée, par exemple 10 ans.

BIBLIOGRAPHIE

- BC Economic Development Association (2019). *Disaster Preparation and Recovery*.
https://www.bceda.ca/disaster_preparation_and_recov.php
- Chaire de gestion du secteur de l'énergie (2018). *État de l'énergie au Québec*.
http://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2018/12/EEQ2019_WEB.pdf
- Conseiller (2019). *Investissement responsable : pas facile de s'y retrouver*.
<https://www.conseiller.ca/produits/placement/investissement-socialement-responsable-pas-facile-de-sy-retrouver/>
- Delisle, G. (2019). *Terres contaminées : Shawinigan veut un fonds spécial*.
<https://www.lenouvelliste.ca/actualites/terres-contaminees-shawinigan-veut-un-fonds-special-da31ffe54b027d72f06332514900d071>
- Dunsky (2019). *Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050*.
<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/trajectoires-emissions-ges.pdf>
- Environnement et Changement climatique Canada. (2018). *Rapport d'inventaire national 1990-2016 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada*.
http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/eccc/En81-4-2016-1-fra.pdf
- G. Ferraris, F. S. (2018). *Le paradoxe environnemental de la fiscalité municipale*.
<https://www.ledevoir.com/societe/transports-urbanisme/539559/le-paradoxe-environnemental-de-la-fiscalite-municipale>
- Gasiorowski-Denis, E. (2017). *ISO 50001 mise en avant par la CEM comme un outil essentiel dans l'action en faveur du climat*. <https://www.iso.org/fr/news/ref2193.html>
- Groupe de travail sur l'adaptation et la biodiversité (2018). *Rapport de situation sur l'adaptation*. <https://www.ouranos.ca/publication-scientifique/Rapport-du-groupe-de-travail-sur-ladaptation-et-la-biodiversite.pdf>
- Ma municipalité efficace (2019). *Les bâtiments existants*. <http://www.mamunicipaliteefficace.ca/73-efficacite-energetique-ges-les-batiments-existants.html>
- Ministère des Transports du Québec (2015). *Gestion de la vitesse sur le réseau routier municipal en milieu urbain*. https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/securite/moderation-vitesse/Documents/A6898_guide_vitesse_EPAC_web.pdf
- Ministère des Transports du Québec (2019). *Carrefour giratoire*.
<https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/securite-signalisation/regles-circulation/regle-circulation-vehicules-routiers/Pages/Carrefour-giratoire.aspx>

Propulsion Québec (2019). *Filière des batteries lithium-ion : Développer un secteur porteur d'avenir pour l'économie du Québec*. <https://propulsionquebec.com/wp-content/uploads/2019/09/RAPPORT-BATTERIES-LITHIUM-ION.pdf?download=1>

Tremblay, J. (2019). *L'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup produira du gaz comprimé*. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1159208/bac-brun-usine-gaz-naturel-semer-dechets-organiques-compostage-contrat-energir>

WSP Canada Inc. et Deloitte (2018). *Production québécoise de gaz naturel renouvelable (GNR) : un levier pour la transition énergétique*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-production-gaz-naturel-renouvelable.pdf>

ANNEXE 1 : RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

Tableau 1 : Électrification

1	Le Québec devrait développer sa capacité à produire des batteries de haute performance sur son territoire à partir de matériaux locaux.
2	Le Québec devrait investir davantage en recherche et innovation afin de développer des batteries plus performantes.
3	Le Québec devrait accentuer ses efforts visant à soutenir le développement de procédés de recyclage et la création d'infrastructures de recyclage de batteries à proximité des installations de production locales.
4	Le Québec devrait appuyer le développement d'un réseau de bornes de recharges rapides (borne de recharge rapide à courant continu - BRCC) et de bornes ultrarapides utilisant la technologie de pantographe.
5	Le Québec devrait développer et encourager l'utilisation de la technologie « Battery-to-Grid » dans le but de réduire les fluctuations de la demande électrique dans le réseau québécois.
6	Le Québec devrait ajuster le cadre réglementaire existant afin de mettre en place un programme de financement de type FIME ou IDEEFICC pour les secteurs résidentiel et commercial.
7	Le Québec devrait implanter un système d'évaluation de l'efficacité énergétique pour les habitations (par exemple la cote ÉnerGuide) et l'appliquer à l'ensemble du parc résidentiel existant.
8	Hydro-Québec devrait offrir des tarifs d'électricité variable en fonction de la performance énergétique d'un bâtiment afin de raccourcir la période de retour sur investissement et d'encourager l'investissement de capitaux dans l'efficacité énergétique.
9	Le Québec devrait favoriser l'adoption de la norme ISO 50001:2018, Systèmes de management de l'énergie — Exigences et recommandations de mise en œuvre par les organisations.

Tableau 2 : Aménagement du territoire

1	Le Québec devrait intégrer une dimension de protection de la biodiversité dans le PECC 2020-2030 incluant des mesures de protection des écosystèmes accompagnées du financement nécessaire.
---	---

2	Le Québec devrait prioriser les mesures favorisant le développement des transports actifs et collectifs.
3	Le Québec devrait poursuivre ses efforts d'éducation et de sensibilisation de la population, plus particulièrement de nouvelles générations.
4	Les schémas d'aménagement et de développement et les règlements de zonage municipaux devraient être révisés dans le but de permettre et même d'inciter à la densification.
5	Le Québec devrait encourager les municipalités à revoir l'aménagement du réseau routier afin de réduire les émissions de GES (ex. : carrefours giratoires, routes moins larges, etc.).
6	Le Québec devrait financer la réutilisation des terrains contaminés dans les zones centrales des villes.
7	Le Québec devrait mettre davantage d'efforts pour augmenter les superficies des canopées urbaines en plantant davantage d'arbres et en protégeant davantage les arbres déjà existants.
8	Le Québec devrait favoriser l'emploi de spécialistes en environnement et en efficacité énergétique par les municipalités.
9	Le Québec devrait assurer, non seulement la pérennité et la sécurité des constructions et des infrastructures essentielles, mais aussi de son patrimoine culturel.
10	Le Québec devrait créer une base de données publique des dommages produits après sinistre afin de mieux planifier les mesures d'adaptation.
11	Le Québec devrait mettre en place des outils pratiques pour faire des analyses coût-bénéfice pour des mesures de rétablissement après sinistre.
12	Le Québec devrait financer les transferts de technologies et de connaissances vers les municipalités au même titre que les transferts de technologies depuis les centres de recherche publics vers les entreprises privées.
13	Le Québec devrait encourager les entreprises de tous les secteurs à développer leurs plans de continuité des affaires en déterminant adéquatement le changement climatique comme un aléa critique.
14	Le Québec devrait intégrer les promoteurs économiques régionaux dans la mission « activité économique » du plan national de sécurité civile du Québec.

Tableau 3 : Bioénergies

1	Le Québec devrait privilégier l'exploitation des bioénergies lorsque cette énergie est inhérente et inévitable au procédé industriel ou commercial en jeu (ex. : décomposition de matière organique agricole, forestière et autres).
2	Le Québec devrait prioriser le développement à l'échelle québécoise des filières de biométhanisation auprès des lieux d'enfouissement technique afin de réduire les pertes énergétiques de cette industrie.

3	Le Québec devrait modifier les lois et règlements en vigueur sur la protection du territoire et des activités agricoles afin de permettre aux agriculteurs de valoriser énergétiquement les sous-produits agricoles directement sur leurs terres agricoles.
4	Le Québec devrait mettre en place des incitatifs économiques pour que le prix d'achat offert par Énergir pour le gaz naturel renouvelable soit équivalent à la valeur marchande réelle afin d'inciter les producteurs locaux à vendre leur production au Québec plutôt qu'aux autres marchés.
5	Le Québec devrait proposer des incitatifs pour le développement et l'utilisation d'unités de stockage pour le GNR pour desservir les sites de production n'étant pas desservis par le réseau d'Énergir.
6	Le Québec devrait financer la recherche dans la filière du biohydrogène afin de trouver des applications commercialisables.

Tableau 4 : Financement

1	Le Québec devrait favoriser davantage l'internalisation des coûts dans le prix des biens et services en respect du principe de pollueur-payeur.
2	Les gouvernements (Québec et municipalités) devraient exiger des critères de bonnes pratiques de lutte aux changements climatiques dans leurs appels d'offres et leurs politiques d'approvisionnement.
3	Le Québec devrait modifier la règle du plus bas soumissionnaire du Conseil du Trésor afin que les critères liés à la réduction des émissions de GES soient considérés au même titre que le prix comme critères d'évaluation des processus d'appel d'offres public.
4	Le Québec devrait prévoir l'accompagnement des municipalités pour la réalisation d'inventaires d'émissions de GES et la mise en œuvre de leurs plans de réduction et d'adaptation avec un cadre de financement arrimé et complémentaire avec les cadres existants à l'échelle fédérale.
5	Le Québec devrait rendre conditionnel le transfert d'un point de TVQ aux municipalités à une série d'actions de lutte aux changements climatiques afin d'encourager les municipalités à passer à l'action.
6	Le Québec devrait étendre le règlement sur la Responsabilité élargie des producteurs à tous les produits polluants ou contenant une énergie grise qui entrent au Québec (piles de véhicules, électroménagers, plastiques, etc.).
7	Le Québec devrait simplifier les procédures d'évaluation environnementale au MELCC, au MAMH, au MAPAQ et au BAPE et prioriser les projets de réduction des émissions de GES, d'adaptation aux changements climatiques et d'électrification des transports (REM ou autre).
8	Le Québec devrait permettre la réalisation des projets en phases avec un décaissement des subventions correspondant dans les programmes ClimatSol et ClimatSol-Plus.
9	Le Québec devrait mettre en place un cadre législatif ou développer une norme pour encadrer l'offre de fonds d'investissement verts offerts aux investisseurs privés et

	individuels afin de s'assurer de leur impact réel sur la lutte aux changements climatiques.
10	Le Québec devrait créer davantage de protocoles pour les crédits compensatoires de crédits carbone dans le cadre du SPEDE.

Tableau 5 : Jeunesse

1	Le Québec devrait étudier l'occasion de créer un fonds inspiré du fonds souverain norvégien auquel les entreprises et promoteurs de projets polluants auraient la responsabilité de contribuer afin d'éponger le passif environnemental légué aux générations à venir.
---	--